Rapport de sondage

Impacts des changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sur les PME

Résultats recueillis entre le 7 novembre 2024 et le 23 janvier 2025

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires

Mise en contexte

Les changements récents apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du gouvernement fédéral en vigueur depuis l'automne 2024 comprennent :

- Une réduction du plafond pour les postes à bas salaires de 20 % à 10 % de la main-d'œuvre totale d'un employeur, avec une exclusion de certains postes à court terme et de certaines professions dans les domaines de l'agriculture, de la construction et des soins de santé.
- Une réduction de la durée maximale d'emploi de 2 ans à 1 an pour les postes à bas salaire.
- Le refus de traiter les évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) des bas salaires dans les régions métropolitaines de recensement dont le taux de chômage est égal ou supérieur à 6 %, à l'exclusion de certains secteurs et de certains postes saisonniers.
- Une augmentation de 20 % des seuils salariaux permettant de déterminer si une demande est présentée dans le cadre du volet des poste à haut salaire.

Méthodologie

Sondage spécial sur les changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et leurs impacts sur les entreprises canadiennes

- Type : Sondage en ligne de la FCEI
- Dates du sondage : 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025
- Résultats finaux recueillis entre le 7 novembre 2024 et le 23 janvier 2025 basés sur les réponses de 1 645 membres de la FCEI qui sont propriétaires de PME issues de tous les secteurs et de toutes les régions du Canada ainsi que sur les réponses de 487 répondants non-membres. Parmi eux, 1 128 répondants sont basés au Québec.
- À titre de comparaison, un échantillon probabiliste avec le même nombre de répondants aurait une marge d'erreur de +/-2,42 %, 19 fois sur 20.

La grande majorité des PME canadiennes ont tiré des avantages significatifs du PTET

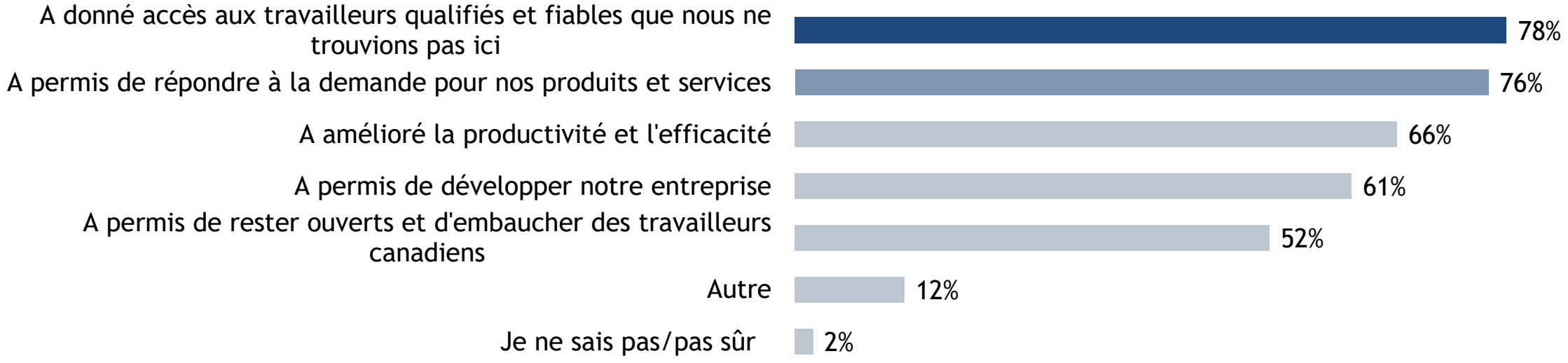

Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 748.
Question : «Quels avantages avez-vous tirés du PTET ? » (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Plus de la moitié des PME canadiennes anticipent des impacts majeurs liés aux changements du PTET

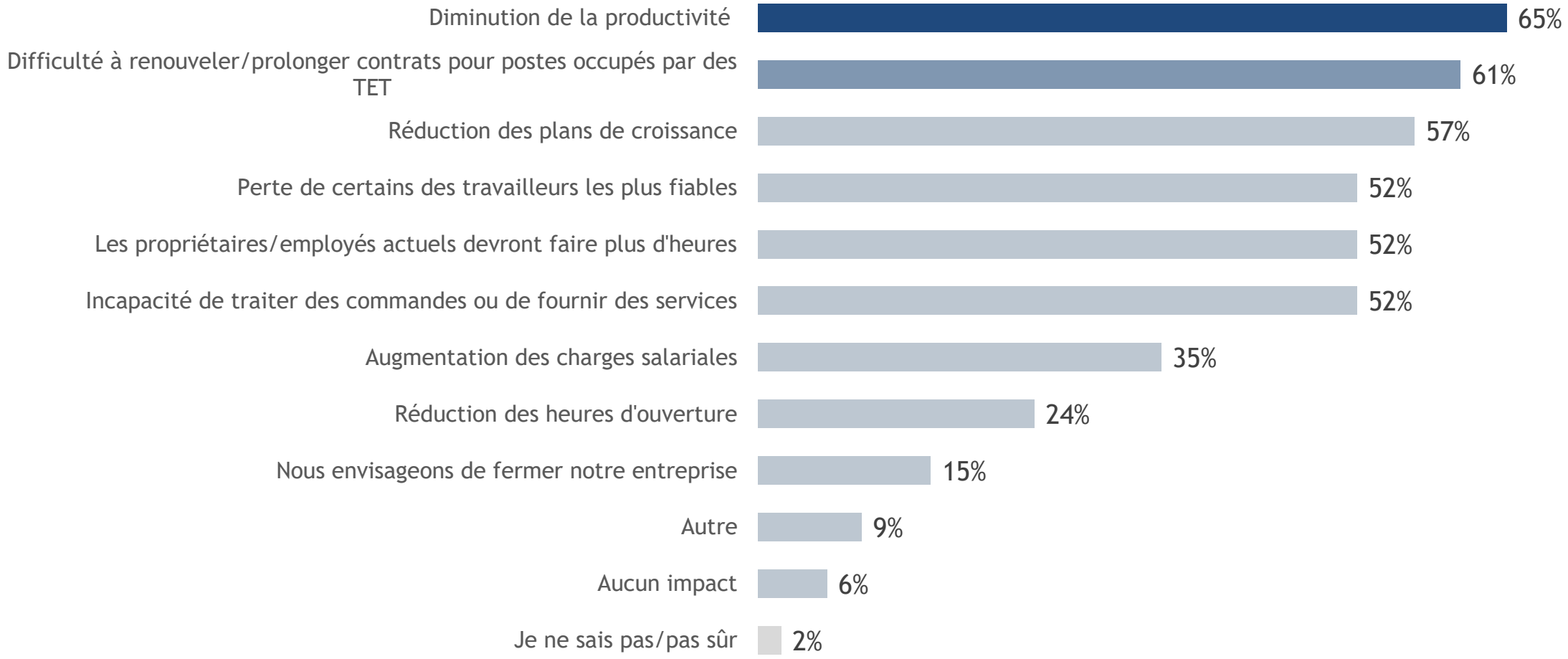

Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 735.
Question : « Globalement, quel sera l'impact des changements apportés au PTET sur votre entreprise (p. ex., dotation, productivité, heures d'ouverture) ? » (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Près de 90 % des PME prévoient devoir renvoyer des travailleurs étrangers temporaires dans leur pays d'origine en raison des changements au PTET

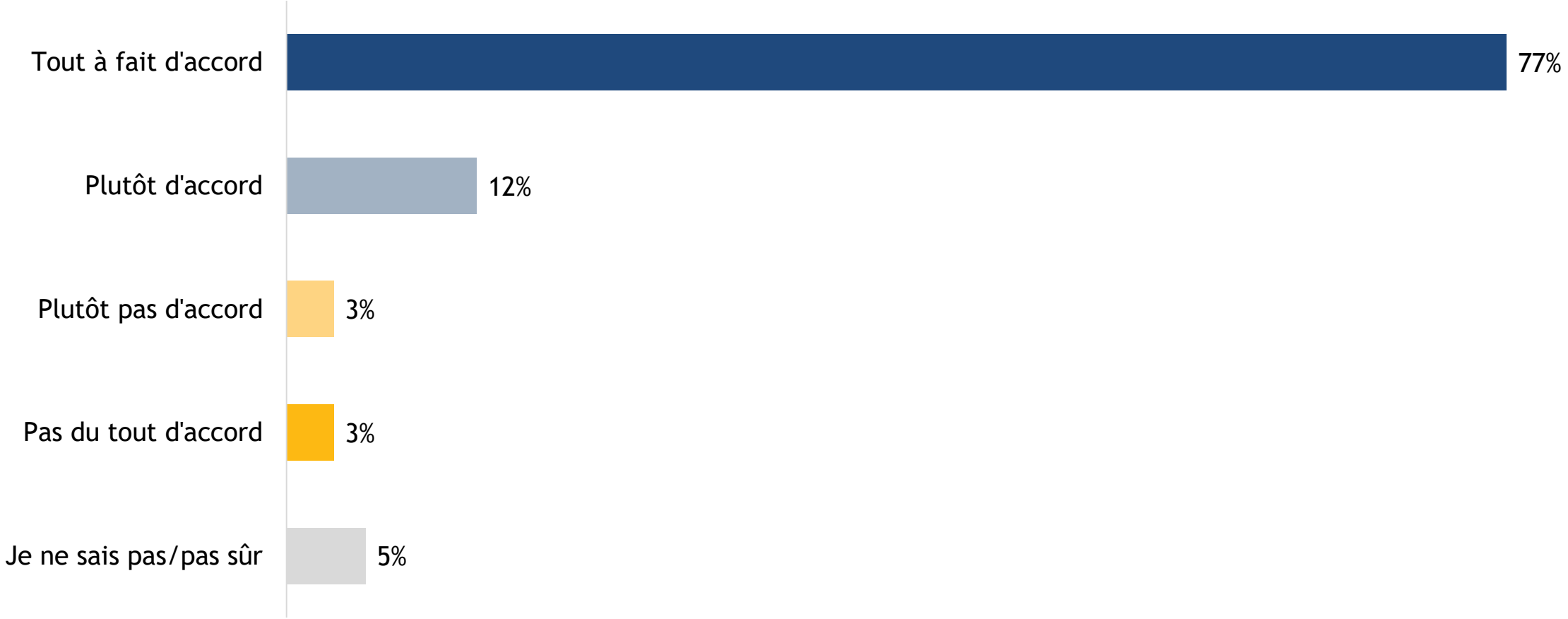

Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 672. Question : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants concernant les récents changements au PTET ? Nous craignons que les changements au PTET nous obligent à renvoyer des travailleurs étrangers temporaires dans leur pays d'origine ».

Selon 9 dirigeants de PME sur 10, les postes occupés par des travailleurs étrangers temporaires seront difficiles à pourvoir localement

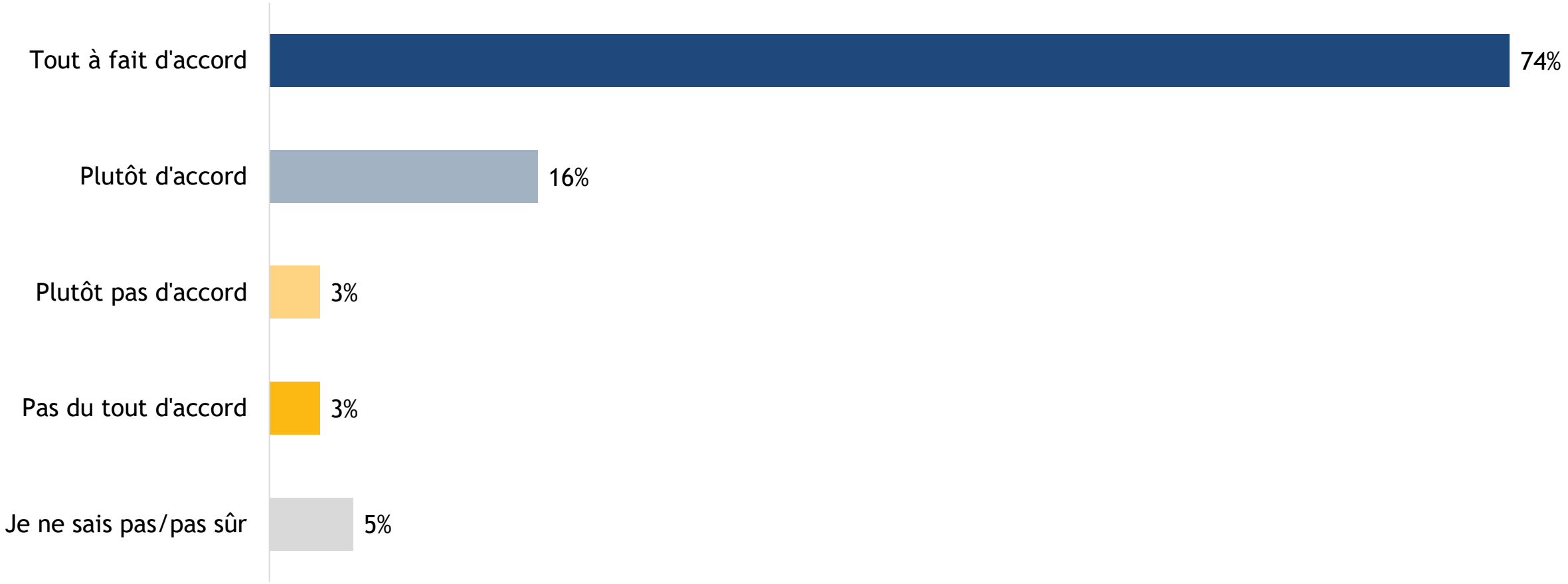

Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 665. Question : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants concernant les récents changements au PTET ? Il sera difficile pour nous de trouver de la main-d'oeuvre locale pour combler les postes qui étaient occupés par des TET ».

Près de 1 dirigeant de PME sur 5 craint de devoir fermer en raison des restrictions à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires à bas salaire

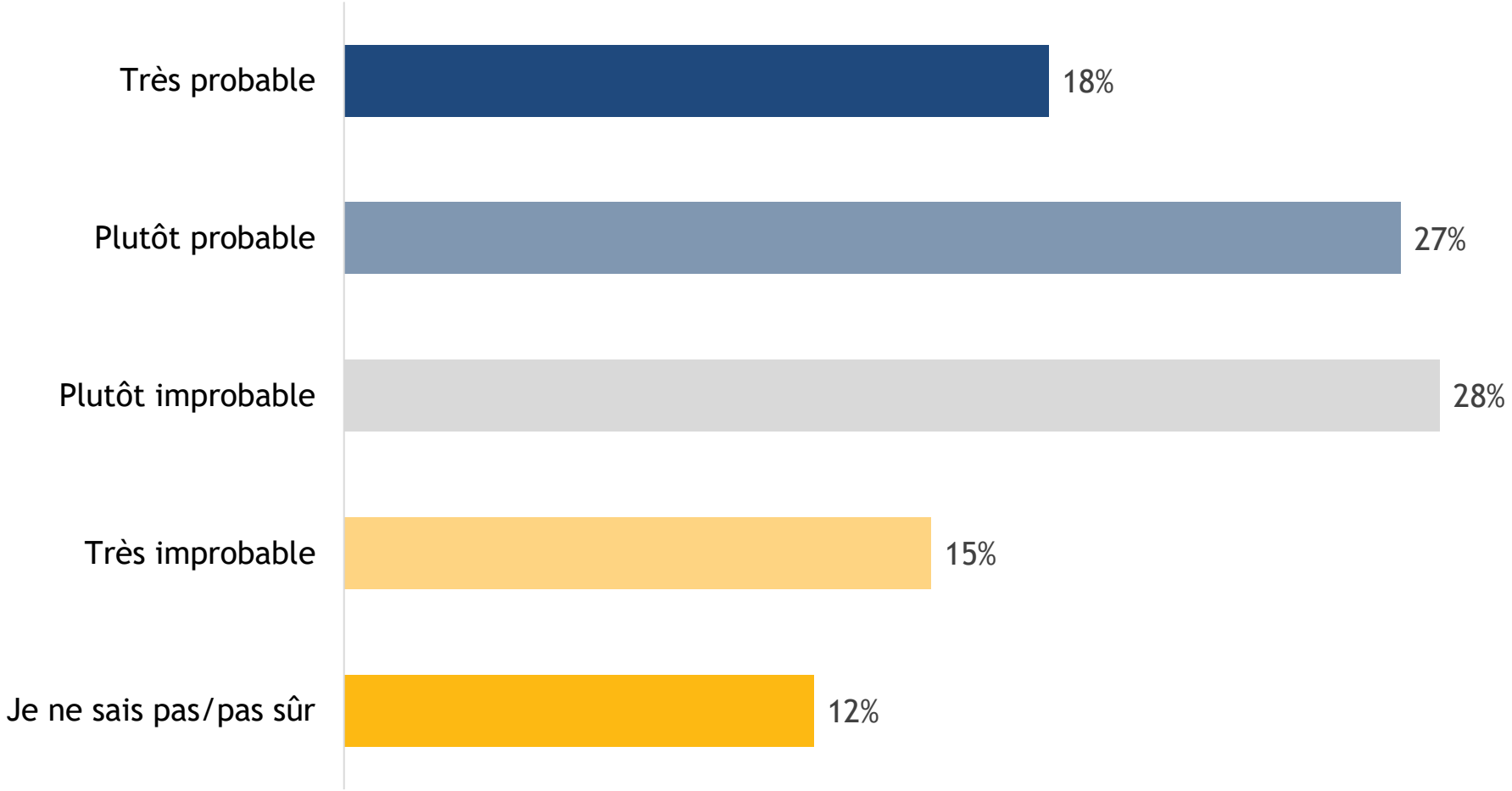

Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 671.
Question : Quelle est la probabilité que les restrictions liées à l'embauche de TET pour des postes à bas salaire vous mettent à risque de fermeture ? (Sélectionner une seule réponse) ».

Le PTET représente présentement autour de 30 % de notre main-d'œuvre. Nous fabriquons des pièces complexes en aérospatial en très petites quantités, l'automatisation n'est pas possible. Nous sommes constamment à la recherche de travailleurs spécialisés canadiens mais c'est très difficile. La majorité de nos ventes sont à l'exportation et nous avons des projets de croissance et d'investissements majeurs mais nous ne pourrons les faire sans le recours au PTET. Si les restrictions sont maintenues telles quelles, nous serons en décroissance d'ici un an. Si tel est le cas, des travailleurs canadiens perdront leurs emplois chez nous. C'est une décision dramatique pour nous.

- Propriétaire d’entreprise - Fabrication, Québec

Les changements au PTET compliquent notre planification. La réduction de la durée d'emploi pour les postes à bas salaire engendre un roulement de personnel plus fréquent, augmentant les coûts de formation et de frais de traitement des dossiers. J'engage principalement des conducteurs, et dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, il m'est impossible de combler mes besoins avec des travailleurs canadiens. L'augmentation des salaires n'est pas envisageable en raison de contrats actuels d'une durée de cinq ans. Par ailleurs, l'automatisation n'est pas une option pour mon entreprise.

- Propriétaire d'entreprise - Transport, Québec

Nous allons devoir renvoyer des travailleurs que nous ne pourrons pas payer aux salaires exigés par le gouvernement, ce qui va grandement diminuer notre capacité de production. Certains TET que nous allons garder devront être payés à des salaires élevés même si leur niveau de compétence ne rencontre pas encore celui associé au salaire, ce qui va faire grimper l'ensemble de l'échelle salariale de l'entreprise et grandement impacter les coûts d'opération. Nous allons devoir transférer une partie des coûts à notre clientèle qui vit déjà des difficultés avec le ralentissement connu dans le transport dans la dernière année. Nous risquons de perdre une partie de notre clientèle qui ne pourra absorber la hausse des prix qui proviendra des changements imposés par le gouvernement. La santé financière de l'entreprise sera grandement impactée par la perte de capacité de production et la perte de clientèle.

- Propriétaire d’entreprise – Commerce de gros, Québec

En ayant une garderie avec 2 éducatrices et un employé d'entretien, les nouvelles mesures m'inquiètent beaucoup. J'ai peur de ne pas pouvoir renouveler leur contrat et ainsi créer une grosse instabilité auprès des enfants avec lesquels ces éducatrices passent la majorité de leurs journées. Outre l'énorme difficulté à recruter, devoir dire à ces enfants que leur éducatrice devra nous quitter pour des raisons politiques m'angoisse énormément. Ce n'est pas des choses que je devrais parler avec les enfants. Je ne vais peut-être pas devoir fermer mon entreprise mais je vais devoir certainement fermer un groupe ou malheureusement avoir des bris de service. Et donc ne pas pouvoir recevoir tous les enfants inscrits. C'est ce qui m'arrivait fréquemment avant d'avoir ces employés. Devoir fermer un groupe de garderie, ça empêche une quinzaine de parents de travailler. Ce qui a des conséquences beaucoup plus grandes que juste mon entreprise.

- Propriétaire d'entreprise – Services sociaux, Québec

Recommandations

1. Rétablir la durée maximale d'emploi pour les postes à bas salaire à deux ans.

2. Rétablir la limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les postes à bas salaire à 20 %, du moins dans les régions, indépendamment du secteur ou de la durée du contrat.

3. Limiter l'augmentation des seuils salariaux dans le volet haut salaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires à 5 %, plutôt que 20 %.

4. Modifier la suspension de traitement des demandes pour les postes à bas salaire dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) où le taux de chômage est de 6 % ou plus. Il est recommandé :

    - d'augmenter ce seuil à 7 %;
    - d'exclure les communautés avoisinantes des grandes villes;
    - d'exempter les postes saisonniers (270 jours ou moins).

Recommandations

5. Mettre en œuvre des mesures permettant aux employeurs de conserver leurs travailleurs étrangers déjà présents au Canada, afin de préserver la continuité de la main-d'œuvre et de répondre aux besoins réels du marché du travail.

6. Créer une voie d’accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés qui ont maintenu leur statut légal, acquis une expérience professionnelle au Canada et contribué fiscalement.

7. Permettre aux résidents temporaires de travailler ou d’augmenter leur nombre d’heures travaillées, lorsque ceux-ci sont disposés et en mesure de le faire (par exemple, les étudiants et les membres de la famille des travailleurs étrangers déjà au Canada).

8. Veiller à ce que les politiques d’immigration du Canada soient davantage alignées avec les besoins du marché du travail.

FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

*En affaires pour vos affaires*MC

Renseignements généraux

1 833 568 3234

fcei@fcei.ca

@FCEI

@FCEI

@FCEI

Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante

@cfib_fcei

@cfib_fcei